

**4 CR THIBAUT
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Eugène Boudin
77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES
852 276 146 RCS MEAUX**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} JUIN 2026**

L'an 2026,
Le 1^{er} juin,
A 9 heures 30,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société GG FINANCES (ex SARL GORAYEB), Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, ayant son siège social 162 A rue Perronet, 92200 NEUILLY SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 520 217 670 RCS NANTERRE, **représentée par Monsieur Georges GORAYEB, en sa qualité de gérant**

Associé Unique de la société 4 CR THIBAUT,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la dénomination sociale et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société GG FINANCES (ex SARL GORAYEB), Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "**GG STDV**", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION.

"La dénomination de la Société est : **GG STDV**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Pour la société GG FINANCES